

# Formation Délégués d'élèves et CVL

**Donner une réelle signification  
aux droits et devoirs  
du délégué**

**Impliquer les lycéens et lycéennes  
dans la vie de leur établissement**

Agir avec et  
pour les autres

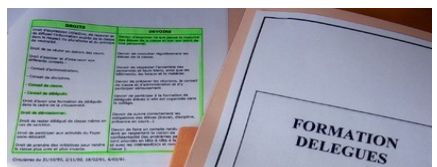
Se préparer à prendre  
des responsabilités  
S'engager dans des projets  
et les mener à bien

Pouvoir communiquer  
avec différents interlocuteurs

**Former à la fonction de délégué(e)s  
Former à la mise en oeuvre de projets  
citoyens par tous et pour tous**

Pour les CEMÉA, l'éducation à la citoyenneté dépasse le simple apprentissage des formes d'organisation sociale pratique dans des instances spécifiques, elle contribue à la construction des droits du citoyen. Nous sommes pour une citoyenneté des jeunes progressive et réelle, s'appuyant sur :

- le droit à la parole
  - le rapport des jeunes à la règle
- Instaurer une éducation des jeunes à la citoyenneté, c'est mettre ces principes en œuvre en permanence, partout, pour tous. La formation des délégués, nécessairement liée au projet d'établissement, s'inscrit dans cette réflexion d'ensemble.



## Les objectifs de formation

### Définir la fonction de délégué (cette définition peut se faire en amont des élections)

- pouvoir représenter les élèves dans les instances réglementaires: conseil de classe, conseil d'administration, conseil des délégués, conseil de discipline...
- se situer à la fois comme porte parole du groupe et de chacun des élèves,
- être reconnu comme force de proposition pour améliorer le « mieux travailler et le mieux vivre » au sein de l'établissement,
- se repérer comme médiateur en cas de situation conflictuelle.



### Construire des compétences pour rendre efficace la fonction de délégué

- se construire, clarifier sa propre conception du rôle de délégué pour en déterminer les prérogatives et les limites,
- avoir une perception claire des instances et de leurs attributions afin d'être un participant actif,
- avoir une connaissance des statuts, rôles et fonctions spécifiques des divers adultes travaillant dans un établissement scolaire,
- anticiper sur les événements pour favoriser une préparation collective associant l'ensemble des élèves,
- être à l'écoute de l'autre en distinguant la parole du groupe de celle de l'individu,
- argumenter ses prises de position,
- être accompagnateur et/ou initiateur de projets concernant l'organisation des apprentissages, la vie scolaire, les activités culturelles, etc.



## La conception de la formation

La formation des représentants des élèves vise à « permettre aux lycéens d'acquérir une réelle autonomie en participant pleinement à la vie de l'établissement », « à conforter l'écoute et le dialogue... » (cf BO n° 30 du 26/8/2010).

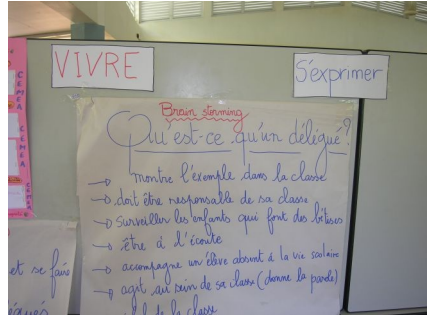
Sa réussite et la durabilité de ses effets seront fonction de la participation de l'équipe éducative à la préparation, à la formation et au bilan de l'action.

Convaincus de la nécessité d'une formation en contact étroit avec la réalité, nous nous appuyerons sur la nécessaire alternance entre moments de formation et moments de pratique.

# Quelques éléments de contenu

## Sensibilisation à la fonction de délégué(e)

Préalable à l'élection, ce temps de travail avec la classe peut être proposé en H.V.C. Il favorise la préparation aux élections, par une sensibilisation à la notion de représentation et la mise en place d'une campagne électorale pour les candidats potentiels.



## Connaissance et fonctionnement des différentes instances

Repère des différents espaces institués de l'établissement :  
Conseil de classe, Conférence des délégués, Conseil de la Vie Lycéenne, Conseil de discipline, Conseil d'administration, etc.

## Les droits et les devoirs des élèves et de leurs représentant(s)

Apprentissage de la représentation, de l'exercice d'un mandat  
Perception de la notion de porte-parole

## La communication

Techniques de communication dans un groupe  
Prise de parole dans différents types de réunions  
Sensibilisation à l'argumentation  
Retransmission de l'information : compte-rendus oraux, écrits et affichages  
Travail sur l'heure de vie de classe, etc...



## La mise en projet

Aide à l'élaboration et suivi de projets concernant la vie de l'établissement  
La maison des lycéens, le foyer socio-éducatif, l'association sportive et culturelle  
Le CVL, espace de proposition

*Les Ceméa, association laïque d'éducation populaire, mouvement d'éducation nouvelle, complémentaire de l'école, inscrivent leur action dans le cadre du service public d'éducation. Ils placent ainsi l'école au cœur de leur action, dans une approche globale des questions éducatives. L'école, d'abord lieu fondamental d'apprentissage et d'acquisition des connaissances, est aussi un lieu d'intégration et d'éducation à la citoyenneté.*

# Principes de mise en oeuvre

Fondés sur les méthodes d'éducation active plaçant le délégué comme acteur de sa propre formation, nous privilégions les petits groupes pour faciliter l'écoute, les échanges, la confrontation et la production.

Nous proposons deux modules:

Module 1 : Accompagner à la fonction de délégués d'élèves (une journée)

Module 2 : Animer des projets citoyens au lycée ou au CFA pour les élus CVL (deux demi-journées)

## Relation avec l'établissement

Il nous paraît important que la formation, effectuée pendant les heures de cours des élèves, soit anticipée par une information préalable donnée aux enseignants.

La désignation d'un interlocuteur au sein de l'établissement est l'un des facteurs indispensables à l'engagement des CEMÉA dans la formation, dans le cadre d'une action concertée avec une équipe-ressource autour du conseiller principal d'éducation.

Une information sur le BAFA pourra être effectuée pendant la pause méridienne, en concertation avec l'équipe éducative.

## Encadrement de la formation

Pour les CEMÉA, une équipe pluricatégorielle de formateurs assurera le suivi.

## Tarif

300 euros la journée de formation pour un groupe de 24 élèves maximum et 10 euros par élève supplémentaire

Frais de déplacement (hors Nantes) : 0.35€/km

Les CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active) sont une association d'éducation populaire complémentaire de l'enseignement public agréée. C'est un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs et des principes de l'éducation nouvelle. Pour faire partager et vivre ces idées par le plus grand nombre, les CEMEA ont choisi un outil privilégié : la formation.

## Contact

Sylvie Clabecq

Responsable « Culture, Politiques et Pratiques Éducatives »

Cemea Pays de la Loire

[s.clabecq@cemea-pdll.org](mailto:s.clabecq@cemea-pdll.org)

06 75 65 26 99

Ceméa, 15 bis, Allée Cdt Charcot, 44000 Nantes, 02 51 86 02 60

<http://www.cemea-pdll.org>



**CEMÉA**  
PAYS DE LA LOIRE